

## Conseil d'école extraordinaire du jeudi 3 février 2005

En présence de l'équipe enseignante,  
des représentants de parents d'élèves,  
et de Madame la représentante du Maire au Conseil d'école.

Le directeur de l'école expose la situation et rappelle les informations dont nous disposons actuellement :

**Une fermeture de classe est envisagée pour la rentrée scolaire 2005-2006.**

**- Prévisions établies en octobre 2004 :**

pour la rentrée de septembre 2005 : **241 élèves**

> Le seuil de fermeture était alors à **234 élèves**.

**- Janvier 2005 :** L'Inspecteur d'Académie **élève le seuil de fermeture à 243 élèves** .

Remarque : l'effectif de l'école a toujours été supérieur à 243 ces dernières années.

**- Prévisions réactualisées pour la rentrée 2005 : 250 élèves = 241 + 4 + 5**

Il faut, en effet, ajouter aux prévisions établies en octobre 2004 :

**+ 4 élèves** du secteur, actuellement en CLIN pour un an, rue Jenner,

**+ 5 élèves** déjà inscrits en mairie pour la rentrée prochaine  
(en provenance de banlieue, de province ou de jardin d'enfants)

**Nos prévisions actuelles donnent donc un effectif supérieur au seuil de fermeture : 250 > 243**

- A plus long terme, **prévisions pour la rentrée 2006 : en forte HAUSSE**  
compte-tenu des effectifs actuels en maternelle.

### Remarques :

\* Même si ces données ne sont pas mathématiquement prises en compte...

- l'école accueille plusieurs enfants sous contrat d'intégration,
- l'école étant « école d'application », les effectifs des 3 classes d'application sont très régulièrement augmentés d'un grand nombre de stagiaires en formation.

\* Avec seulement 9 classes, la structure de l'école se trouverait profondément bouleversée, ce qui impliquerait la constitution de 4 classes à double-niveau.

### Qu'en dit la Mairie du XIIIème ?

- Le directeur fait lecture d'un fax reçu quelques minutes auparavant, de M Blisko, maire du XIIIème, adressé à Monsieur l'Inspecteur d'Académie et faisant part de sa désapprobation à l'égard de l'ensemble des mesures touchant des écoles de l'arrondissement.

- Madame la représentante du Maire

- annonce que la Mairie affirme son profond désaccord avec les choix du rectorat,
- précise que la Mairie n'a pas le pouvoir d'influer sur les décisions ministérielles,
- conseille à notre école d'entamer des négociations compte-tenu de l'effectif très proche du seuil de fermeture, estimant que la situation semble pouvoir être favorable à l'école,
- nous fait part du soutien moral de Mme Guiloineau, chargée des affaires scolaires à la Mairie du XIIIème.

### Remarques :

\* Chaque année, une quinzaine de dérogations (comptées dans les prévisions établies) sont accordées par la Mairie à des familles hors secteur. **La Mairie ne nous a donné aucune réponse sur sa politique concernant les dérogations à venir et aucune information sur d'éventuelles modifications de la carte scolaire.**

\* Un document donné par la Mairie du XIIIème en octobre 2004 et concernant les prévisions scolaires dans les 5 à 10 ans à venir prévoit la fermeture d'une école maternelle dans le secteur Nord, Nord-Ouest de l'arrondissement. De quelle école peut-il s'agir ? Qu'en sera-t-il alors de l'école élémentaire liée à cette maternelle ?

**CALENDRIER :**

- **Vendredi 28 janvier :**

Appel téléphonique de notre Inspecteur de circonscription annonçant que le Rectorat envisage de fermer une classe dans l'école à la rentrée prochaine.

- **Samedi 29 janvier :**

Les parents d'élèves présents dans l'école à l'occasion de « Saveurs du monde » sont avertis. Réaction immédiate pour mobiliser tous les parents.

- **Jeudi 3 février :**

- \* Réunion d'un Conseil d'école extraordinaire,
- \* Assemblée générale des parents d'élèves.

- **Samedi 5 février à 10 h 30:**

**Manifestation** de la Place Jeanne d'Arc à la Mairie du XIIIème organisée pour un grand nombre d'écoles du XIIIème concernées par des fermetures ou des regroupements d'écoles.

- **Lundi 7 février :**

**\* Grève de toute l'équipe enseignante : fermeture de l'école.**

\* Réunion du Comité Technique Paritaire chargé de l'organisation de la vie scolaire des établissements. **RDV au Rectorat à 9h 30.**

- **Jeudi 10 février :**

Réunion du CDEN au Rectorat : une décision peut être prise ce jour-là.